

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 28 AVRIL 2011

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	27
Absents représentés	14
Absents excusés	2
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MIL ONZE, LE VINGT HUIT AVRIL à VINGT HEURES CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 21 avril 2011 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, M. BEAUBILLARD, Mme BERNARD Sandrine, M. ROSSET, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI (à partir du vote du CRDB de mars 2011), EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT (à partir du point A), CATALAN (à partir du point A), Mme OUDART, MM. MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MOOG, MACHADO (à partir du point A), Mme BERNARD Méhadée, M. MARCHAND, Mmes BROUTE (jusqu'au point D), APPOLAIRE, MM. LECLERCQ (à partir du point G), CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme DUCHENE, adjointe au Maire, représentée par Mme LOICHOT,
Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par M. RAMEAU,
M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par M. PRAT,
Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par M. ROSSET,
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, conseillère municipale, représentée par M. MARTINEZ,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. BEAUBILLARD (avant le point A),
M. CATALAN, conseiller municipal, représenté par Mme BENDIAF (avant le point A),
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. MERCIER, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Sandrine,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme EHRMANN,
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
Mme BROUTE, conseillère municipale, représentée par M. ONAKAYA MENGE, (à partir du point E),
M. CASTELNAU, conseiller municipal, représenté par M. CATHENOZ.

ABSENTS EXCUSES

M. MACHADO, conseiller municipal, (avant le point A),
Mme SCHIAVI, conseillère municipale, (avant le vote du CRDB de mars 2011)

ABSENTS NON EXCUSES

M. LECLERCQ conseiller municipal, (jusqu'au point F),
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(38 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. CATHENOZ)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 27 janvier 2011.

(38 voix pour et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE,
M. CATHENOZ)

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 31 mars 2011.

(33 voix pour, 8 abstentions : Mme LOICHOT, MM. BELABBAS, PRAT, MOOG, RIVIERE,
Mme DUCHENE MM. CASTELNAU, CATHENOZ et 1 conseiller ne prend pas part au vote :
Mme APPOLAIRE)

A/ ELIT M. RAMEAU, en tant que président de séance pour l'examen du compte administratif 2010 de la ville.

(unanimité)

(Monsieur GOSNAT sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

ARRETE les comptes administratifs 2010, concernant :

A1/ le budget ville

(unanimité)

A2/ le budget annexe d'assainissement

(unanimité)

A3/ le budget annexe du chauffage centre ville

(unanimité)

A4/ le budget annexe de la restauration municipale

(unanimité)

A5/ le budget annexe aide à domicile

(unanimité)

A6/ le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

(unanimité)

A7/ le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

(unanimité)

A8/ le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy

(unanimité)

A9/ le budget annexe du service public d'élimination des déchets

(unanimité)

B1/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2010 du budget ville d'un montant de 7 322 059,21 euros au financement des dépenses d'investissement.

(unanimité)

B2/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe d'assainissement d'un montant de 228 412,06 euros au financement des dépenses d'investissement.

(unanimité)

B3/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy d'un montant de 1 646,50 euros au financement des dépenses d'investissement.

(unanimité)

B4/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe du service public d'élimination des déchets d'un montant de 4 317,56 euros au financement des dépenses d'investissement.

(unanimité)

C/ ARRETE les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2010 relatifs au :

- budget Ville,
- budget annexe d'assainissement,
- budget annexe du chauffage centre-ville,
- budget annexe de la restauration municipale,
- budget annexe aide à domicile,
- budget annexe du centre médico psycho-pédagogique,
- budget annexe du service de soins infirmiers à domicile,
- budget annexe du cinéma municipal le Luxy,
- budget annexe du service public d'élimination des déchets.

(unanimité)

D/ FIXE comme suit les taux de chacune des taxes directes locales :

DESIGNATION DES TAXES

TAUX DEFINITIVEMENT FIXE

- Taxe d'habitation	18,45 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,67 %
- Cotisation foncière des entreprises	37,68 %

(38 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, ABERDAM et 1 abstention : Mme PERNIN)

E/ PROCEDE au débat relatif à la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la Commune, conformément à l'article L.243-5 du code des juridictions financières.

(affaire non sujette à un vote)

F/ PREND acte de la communication du rapport d'activités du compte administratif 2009 du SIRESCO

(affaire non sujette à un vote)

G1/ APPROUVE le dossier de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernant la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ivry-Confluences et DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé. PRECISE que la présente délibération et le dossier de révision simplifiée du PLU concernant la ZAC Ivry-Confluences annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(39 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : Mme PERNIN)

G2/ CONSTATE l'intérêt général de l'opération de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ivry-Confluences, et DEMANDE à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de bien vouloir déclarer d'utilité publique ladite opération au profit de son aménageur, SADEV 94.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ Mme PERNIN)

G3/ APPROUVE le dossier d'enquête parcellaire relatif à la première phase des trois étapes de cessibilité successives concernant l'opération Ivry-Confluences. DECIDE qu'il est nécessaire d'acquérir prioritairement à l'amiable, et au besoin par voie d'expropriation, les biens et droits réels immobiliers entrant dans le périmètre de cette ZAC et DEMANDE à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de bien vouloir prescrire l'ouverture de cette première enquête parcellaire au profit de l'aménageur, ainsi que de se prononcer à son issue, sur la cessibilité des terrains compris dans celle-ci au bénéfice dudit aménageur SADEV 94.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ Mme PERNIN)

1/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Pinault Fabrice, régisseur de la régie d'avances du centre de vacances « Les Mathes » pour un montant de 100 euros.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

2/ APPROUVE le dossier de modification du Plan local d'urbanisme et DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. PRECISE que la présente délibération et le dossier de modification du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(43 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

3/ APPROUVE la cession à Monsieur Delavault Thierry, d'un local commercial, d'une superficie d'environ 25 m², sur la parcelle cadastrée section AV n° 64, d'une superficie totale de 352 m², sis 7 rue Lénine à Ivry-sur-Seine, au prix de 30.000 € (trente mille euros).

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

4/ APPROUVE l'avenant n°3 à la convention tripartite d'OPAH Copropriétés Dégradées avec l'ANAH et l'Etat, portant modification de l'article 3 de la convention initiale relatif à la liste des immeubles et modification de l'article 9.3 relatif aux crédits financiers réservés par l'ANAH.

(unanimité)

5/ ACCEPTE l'adhésion de la communauté d'agglomération Le Parisis au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

(43 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

6/ SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, dans le cadre de l'étude visant à apprécier la faisabilité d'une collecte par conteneurs enterrés des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la commune, une subvention à hauteur de 50 % du montant H.T.

(unanimité)

7/ APPROUVE le principe d'un soutien financier annuel de la Ville aux projets des collèges et des lycées dans la limite des crédits inscrits au budget et **AUTORISE** le Maire à fixer la répartition de cette aide entre les différents projets sur la base de la proposition fournie par la commission municipale « Accès aux savoirs et aux connaissances ».

(unanimité)

8/ FIXE le tarif de la participation de 25 jeunes à un stage théorique BAFA à la somme forfaitaire de 300 € chacun qui fera l'objet de trois facturations de 100€ chacune et **APPROUVE** les modalités d'organisation de ce stage.

(unanimité)

9/ APPROUVE le contrat de coproduction à passer avec l'Association Flèche Noire afin de fixer les modalités de réalisation et de droits d'exploitation du documentaire destiné à promouvoir les activités du Conservatoire municipal de musique et de danse.

(43 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

10/ APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2011/2013 à passer avec l'association Jazz'Ivry et **RAPPELLE** que le montant de la subvention allouée à cette association en 2011 est de 5 000 €.

(unanimité)

11/ APPROUVE la mutualisation du financement des équipements numériques des salles de cinémas, **DECIDE** d'adhérer à l'association Cinémascop, **APPROUVE** ses statuts, **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle, **PRECISE** que son montant pour l'année 2011 est de 50 €, et **DESIGNE** Monsieur Olivier Beaubillard comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de cette association.

(unanimité)

12/ ACCORDE une subvention de 10 000 € à l'association « En Bout de Ligne ».

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

13/ DECIDE la création de 7 postes, ainsi que la suppression de 3 postes à compter du 1er mai 2011, et la création d'emplois occasionnels pour 6 et 12 mois.

(40 voix pour et 4 contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

14a/b/c/ APPROUVE les protocoles d'accord à conclure entre la Ville et 3 agents de la Ville (M. Merle, Mme Dieterlé et M. Roger) définissant les conditions dans lesquelles les parties conviennent de régler définitivement de manière amiable le différend qui les oppose sur le montant des sommes versées au titre de leurs activités de photographe exercées pour le compte de la Ville.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

14d/ APPROUVE le contrat type de cession à titre gratuit des droits d'exploitation de photographies avec les photographes pigiste de la ville.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

15/ APPROUVE le protocole d'accord à conclure avec un agent de la Ville (Monsieur Ghouas) définissant les conditions dans lesquelles les parties conviennent de régler définitivement de manière amiable le différend qui les oppose.

(33 voix pour et 11 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, BELABBAS, Mme DUCHENE, MM. PRAT, RIVIERE, MOOG, Mme LOICHOT, M. MACHADO)

16/ PROCEDE à la modification du régime indemnitaire de agents de la filière médico-sociale telle que mentionnée dans la délibération au regard du principe de parité et ce à compter du 1^{er} mai 2011.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ **PREND ACTE** de la communication du produit des rôles supplémentaires de fiscalité locale mis en recouvrement le 31 décembre 2010.

/ **PREND ACTE** des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 mars 2011.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H40

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT